

Participants : Marie-Agnès Tabard – Gaëlle Paulin
Didier Robert – Laurent Mercier – Chloé Herzhaft

Prochaine Réunion le :
Mardi 10-09-2019

Intervenant	Objet – Sujet Traité	Responsable	Délai
	<p>La réunion, ouverte à tous, s'est déroulée en présence de 5 participants, selon l'ordre du jour suivant :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Bilan de la Fête du Vélo - Relations avec la Mairie - Questions diverses 		
	<p>Bilan de la Fête du Vélo 2019</p> <ul style="list-style-type: none"> - Public relativement restreint dû, sans doute, au pont de l'Ascension - Présence de Monsieur le Maire qui semble adhérer au fait que le vélo est devenu un moyen de transport urbain au même titre que la voiture et qu'il faut lui offrir de bonnes conditions de circulation <p><i>Pour plus de détails voir le site BVC</i> www.brivevillecyclable.org</p>		
	<p>Relations avec la Mairie</p> <p>Il est difficile de persuader la Municipalité et en particulier les Services Techniques que le vélo ne peut plus être relégué au rayon "loisirs" et par la-même être considéré comme un "sous-usager" de la Voirie par rapport aux Véhicules à Moteur et même par rapport aux Piétons chacun à son niveau ayant certes des droits mais surtout des devoirs. De nombreux exemples de situation actuelles ont été prises en exemple</p> <p><i>Plutôt que de deviser plus avant, les Compte-rendus des réunions Mairie / BVC seront désormais annexés pour que chacun puisse se faire une idée</i> <i>Ci-dessous le CR de la réunion du 5/6/2019</i></p>		
	<p>Validation d'un projet d'affiche visant à la sensibilisation des usagers en "Zone 30"</p> <p><i>La connaissance des règles n'étant pas forcément acquise pour tout un chacun, la communication (pictogrammes au sol - affiches) devient le principal moyen d'augmenter la Sécurité</i></p>		
	<p>Questions Diverses : Visibilité de BVC</p> <p>Il a été présenté une action de communication permettant d'avoir une augmentation du nombre de membres et par là même une augmentation de notre influence</p> <p><i>Il serait intéressant, au-delà du nombre d'adhérents, de prolonger la démarche afin d'avoir une augmentation significative du nombre de cyclistes dans les rues de Brive</i></p>	Chloé	
	<ul style="list-style-type: none"> - Contrôle de fermeture de la deuxième porte - Fermeture de la porte principale et Contrôle à 22h30 	Didier	S24

RÉUNION MAIRIE / BVC

Maison Municipale des Sports
8, Avenue André Jalinat
19100 Brive-la-Gaillarde
05 55 24 17 73 // 06 51 92 82 41
brive.villecyclable@laposte.net
www.brivevillecyclable.org

Participants : Jean-Pierre Vernat – Olivier Nicaud – Régis Broyer – Véronique Trillot
– Benoît Delmas – Cyril Granet
Didier Robert – Gilles Denecker – Marie-Agnès Tabard



Prochaine Réunion le :
Mercredi 19/06/2019




Responsable	Objet – Sujet Traité	Délais <i>Origine</i> Nouveau	État
	<p>En début de séance BVC a réaffirmé sa position à savoir :</p> <p>Les cyclistes qui sont de plus en plus nombreux sur Brive et qui vont être rejoint par les utilisateurs de Trotinettes, sont des usagers légitimes de la chaussée au même titre que les automobiles</p> <p>À partir de ce principe, un partage de la rue Convivial et Sécurisé doit être organisé selon les règles du Code de la Route et les prescriptions d'aménagement préconisées par le CEREMA</p>		
	<p>3 points, qui se sont avérés source de dissension entre les membres du groupe de travail et qui pourraient laisser penser que les circulations cyclistes n'étaient pas prises en compte lors des travaux du "Plan Voirie" ont été relevés</p>		
	<p>Validation du plan des vitesses 30 / 50 Km/h sur le principe</p> <p>BVC a déjà validé le principe du plan lors de la réunion du 7/11/2018 - voir CR - "Ce projet reflète parfaitement la demande de BVC qui donc valide ce schéma",</p> <p>Une information des Quartiers est à faire lors de réunion des présidents par exemple.</p> <p>BVC apportera son concours à l'explication de cette démarche.</p> <p><i>Une expérimentation de "Zone 30" à l'intérieur de la deuxième ceinture serait à envisager</i></p>		
	<p>Validation du plan d'action avec Hans Kremers</p> <p>Il devient indispensable que le Plan d'action défini soit discuté et validé par les participants pour éviter qu'il y ait des contradictions entre les aménagements envisagés et les travaux suite à réfection de chaussée découlant du "Plan Voirie"</p> <p><i>Une réunion a été programmée pour le 19 juin 9h00-12h00 (salle à confirmer par le secrétariat de M. Nicaud)</i></p>		






<p>Olivier NICAUD</p>	<p>Marquage des voies du "Plan Voirie"</p> <p>Plus de marquage sans validation – ou pas – de l'intégration de la place du vélo Une méthode de validation des aménagements va être mise en place.</p> <p><i>M. Nicaud a informé immédiatement en séance les Services de ne plus procéder à des marquages de chaussée sans validation</i></p>		
	<p>Communication</p> <p>Discussion et validation des 2 projets d'affiches qui doivent être placées aux entrées du Centre-Ville Ces affiches concernent les "Zones 30" et les "Zones de Rencontre"</p> <p><i>Des support amovibles sont envisagés</i></p>		

Participants : Jean-Pierre Vernat – Olivier Nicaud – Régis Broyer – Véronique Trillot
– Benoît Delmas – Cyril Granet
Didier Robert – Gilles Denecker – Marie-Agnès Tabard

Prochaine Réunion le :

Responsable	Objet – Sujet Traité	Délais Origine Nouveau	État
<p>Olivier NICAUD Véronique Trillot V-2018-09-04</p>	<p>Avenue Kennedy</p> <p>Mettre une signalisation qui permette à tous les usagers de connaître les modalités de déplacement en fonction des prescriptions du code de la route À première vue, le régime de circulation de la "Voie Verte" semble être le plus adapté Il est nécessaire, pour assurer la continuité de circulation des cyclistes, d'ajouter des pictogrammes cyclistes au passages piétons (Fait sur Brive) Les panneaux "Voie Verte" seront implantés Renseignement doit être pris pour le délai de déplacement du "Totem" de Leclerc Voir pour faire apposer des pictogrammes sur la commune de Malemort En cours en attente de réception du matériel Envisager de tracer une ligne pointillée fine dans l'axe de la voie pour habituer les usagers à se situer de part et d'autre Cette disposition - non codifiée mais évitant les conflits piétons / cyclistes - est appliquée dans d'autres villes (voir Annexe)</p> <p><i>Le problème de l'entrée sur cette voie au niveau du rond-point CGR sera vu lors de la réfection du rond-point</i></p>	<p>S48 S49</p>	
<p>Olivier NICAUD Jean-Louis Chanel V-2018-09-05</p>	<p>Demande BVC au niveau du Commissariat :</p> <p>Feux du Boulevard : Allonger le feu vert piéton + peindre des chevrons de trajectoire cycliste Sévir sur les voitures qui bloquent le passage ou roulent sur le passage piéton Aux Attache-vélos inscrire "VÉLOS" au lieu de "2 ROUES" Difficulté pour modifier les feux piétons Les cyclistes observeront les indication du feu tricolore même pour aller tout droit Choisir un seul point d'attache-vélos et y mettre un panneau interdit aux deux roues motorisées En principe, les arceaux du côté de la rue des Prêcheurs sera réservé aux vélos - Panneau "Interdiction Motos" à poser La pose du panneau est faite mais du mauvais côté et des véhicules motorisés se mettent toujours sur cet emplacement BVC renouvelle sa proposition de visite sur place pour voir avec un technicien ce qu'il conviendrait de faire pour clore ce chapitre</p> <p><i>Les panneaux ont été modifié, les bandes repeintes Le reste est un travail de police pour le stationnement des voitures – qui endomagent les attache-vélos ou des motos – qui endommagent aussi les attache-vélos</i></p>	<p>S12 S49</p>	

<p>Véronique TRILLOT Olivier Nicaud V-2018-09-06</p>	<p>Piste boulevard Voltaire</p> <p>Rallonger le feu piéton vert au droit de l'avenue du 11 novembre car il n'est pas synchronisé avec les feux du Boulevard Cas où l'on oblige, sur une PISTE CYCLABLE, les cyclistes à ne pas respecter le code de la route ou ne pas emprunter les aménagements et circuler sur les trottoirs. Problème non réglé Il faut que les ST trouvent une solution La solution d'un "Céder le passage cycliste" a été retenue et un panneau sera implanté au droit de l'avenue du 11 novembre dans les deux sens cycliste</p> <p><i>Mr Kremers n'est pas favorable à ce genre de signalisation en contradiction avec le CEREMA qui préconise ce type d'aménagement qui sauve la vie de cyclistes. Voir document vidéo</i> http://voiriepourtous.cerema.fr/cedez-le-passage-cycliste-au-feu-un-film-explique-a1462.html</p>	<p>S12 S10</p>	
<p>Olivier NICAUD Jean-Pierre VERNAT V-2018-09-07</p>	<p>Plaine des Bouriottes</p> <p>Le passage par le portillon qui se referme par vent d'est est dangereux Disposer les blocs de béton de manière que seuls les vélos puissent passer par l'entrée large La pente a été goudronnée suite aux orages de l'été Réflexion en cours sur la continuité de la Voie Verte le long de la Corrèze et sortie sur le rond point avenue de la Riante Borie Nota : Ce n'est plus de la "Veille" mais du "Réseau Cyclable" BVC affirme avec force que la sortie de la plaine des Bouriottes n'est pas digne d'une "Voie Verte" De plus, devant le caractère dangereux, mainte fois dénoncé, de cette sortie, BVC attire l'attention de la Municipalité sur le fait que si un accident se produit, et il s'en produira un tôt ou tard, celui-ci ne pourra être mis sur le compte de la fatalité, BVC ayant tous les éléments attestant que les Services Techniques - au moins - sont "sachant" sur ce problème qui tend à s'apparenter désormais à de la négligence. Toute solution offrant un passage sécurisé, de 1,5 m, dans une pente accessible aux PMR, sera accueillie favorablement Le portail a été bloqué par les Services Techniques mais ne peut pas être plus ouvert du fait de sa conception. Le passage de 1,10m n'est pas suffisant surtout dans le sens sortie de la Plaine à cause de la pente. Étude en cours pour porter le passage à 1,5 m (attention toutefois à la pente)</p> <p><i>BVC participera à une réunion le jeudi 13 juin ou seront évoqué ces problème conjointement avec les PMR</i></p>	<p>S12 S10</p>	
<p>Véronique TRILLOT Olivier Nicaud V-2018-09-02</p>	<p>Balisage Alternative Voie Verte</p> <p>Le balisage de la rue Ferrier sera repris à l'achèvement de la voirie suite aux travaux du Réseau Chaleur 2 bordures de trottoir seront abaissées de manière provisoire pour autoriser le passage aux vélos La traversée face au 58 avenue Foch sera atténuée dans la mesure du possible Avancement de ces travaux avec la mise en place du réseau chaleur (réfection de la chaussée et balisage)</p> <p><i>Présentation du projet de rénovation au niveau du pont Tourny et de l'entrée des vélos sur la Guierle</i></p>	<p>S38 S44</p>	

<p>Véronique TRILLOT Olivier Nicaud</p>	<p>Tas de gravier devant la piscine, à hauteur de la soufflerie, à balayer</p> <p>Nota : un problème de même nature sur la bande cyclable de l'avenue Léo Lagrange suite au renouvellement de la castine sur le parking Pour la piscine, plusieurs fois que cela se produit après un épisode de fortes pluies : Voir si il n'y a pas un problème récurrent Tranchée mal rebouchée avenue Leo Lagrange juste après giratoire peyrefitte, en face patinoire en face du numéro 19 Vérifier le balayage et la cause des graviers sur la bande cyclable au niveau de l'avenue Léo Lagrange La reprise de la tranchée est programmée dans le mois de février Problèmes de gravillons sur les bandes avenues Jalinat et Saule</p> <p><i>Voir si c'est toujours récurrent à la fin des travaux du réseau chaleur en octobre</i> <i>Nota : Garder à l'esprit que les rebouchages des bandes cyclables doivent se faire avec de l'enrobé et non du "Point à temps" qui se creuse sous les roues des vélos</i></p>	<p>S45 S44</p>	
<p>Véronique TRILLOT Olivier Nicaud</p>	<p>Il n'y a pas de possibilité pour les vélos d'accéder à la place du 14 juillet en venant de la droite avenue du 14 juillet à cause des trottoirs et de la barrière du parking</p> <p><i>Aménager l'entrée ou sortie du parking près de l'Office de Tourisme pour le passage des vélos et effectuer un balisage</i></p>	<p>S03 S26</p>	
<p>Véronique TRILLOT</p>	<p>Impasse de la Passerelle (quartier de la Gare)</p> <p>Supprimer les chicanes pour créer une voie cyclable entre la Gare, la rue Montcalm et le feu de l'avenue Léon Blum</p> <p><i>Le Quartier 2 (Président Richard Griffouillère* – BVC : M-Agnès Tabard) fait des difficultés pour enlever les chicanes (peur du bruit ?) Mettre la voie en "Aire piétonne" ce qui évitera d'avoir des engins motorisés dans cette rue *Il serait étonnant que Richard Griffouillère, connu pour être ouvert, campe sur une position d'interdit.</i></p>	<p>S10</p>	
<p>Véronique TRILLOT</p>	<p>Attache Vélos</p> <p>Présentation d'implantation d'attache-vélo : A la sous-préfecture (à l'intérieur - demander autorisation) Carrefour-Market place Saint Joseph (à la place d'un stationnement) Gymnase Lachaud (aménagement du stationnement de service)</p> <p><i>Attache vélo implantés sauf à Saint Germain : difficulté d'implantation et Sous-Préfecture (autorisation en cours)</i></p>	<p>S10</p>	
<p>Véronique TRILLOT</p>	<p>Carrefour avenue Alsace-Lorraine</p> <p>Demande d'étude d'une arrivée par bande cyclable auprès du feu (10m) création du SAS vélos et trajectoire cycliste au moins pour aller rue Blaise Raynal</p>	<p>S10</p>	

<p>Véronique TRILLOT Didier ROBERT</p>	<p>Personnes mal voyantes et mal-entendantes</p> <p>Problèmes liés au Double Sens Cyclable à prendre en compte pour ces personnes</p> <p><i>BVC étudiera ce sujet pour donner des indications pour ces personnes qui ont et c'est compréhensible du mal à prendre en charge leur sécurité par rapport aux vélo qui sont silencieux</i></p>	<p>S23</p>	
<p>Véronique TRILLOT Didier ROBERT Gilles DENECKER</p>	<p>Implantation d'attache-vélo rue Gambetta et rue Carnot</p> <p>Demandé par le Quartier 1</p> <p><i>Visite sur place effectuée à la suite de la réunion</i></p>	<p>S23</p>	
<p>Véronique TRILLOT Didier ROBERT Gilles DENECKER</p>	<p>Sortie à vélo de la rue Carnot en Double Sens Cyclable</p> <p>Problème avec les voitures venant du boulevard et entrant dans la rue Carnot</p> <p><i>Visite sur site</i> <i>Suppression d'une place de stationnement remplacée par un attache-vélo pour donner plus d'espace aux vélos attendant au feu de sortie</i></p>	<p>S23</p>	